

REVUE DE PRESSE

service communication

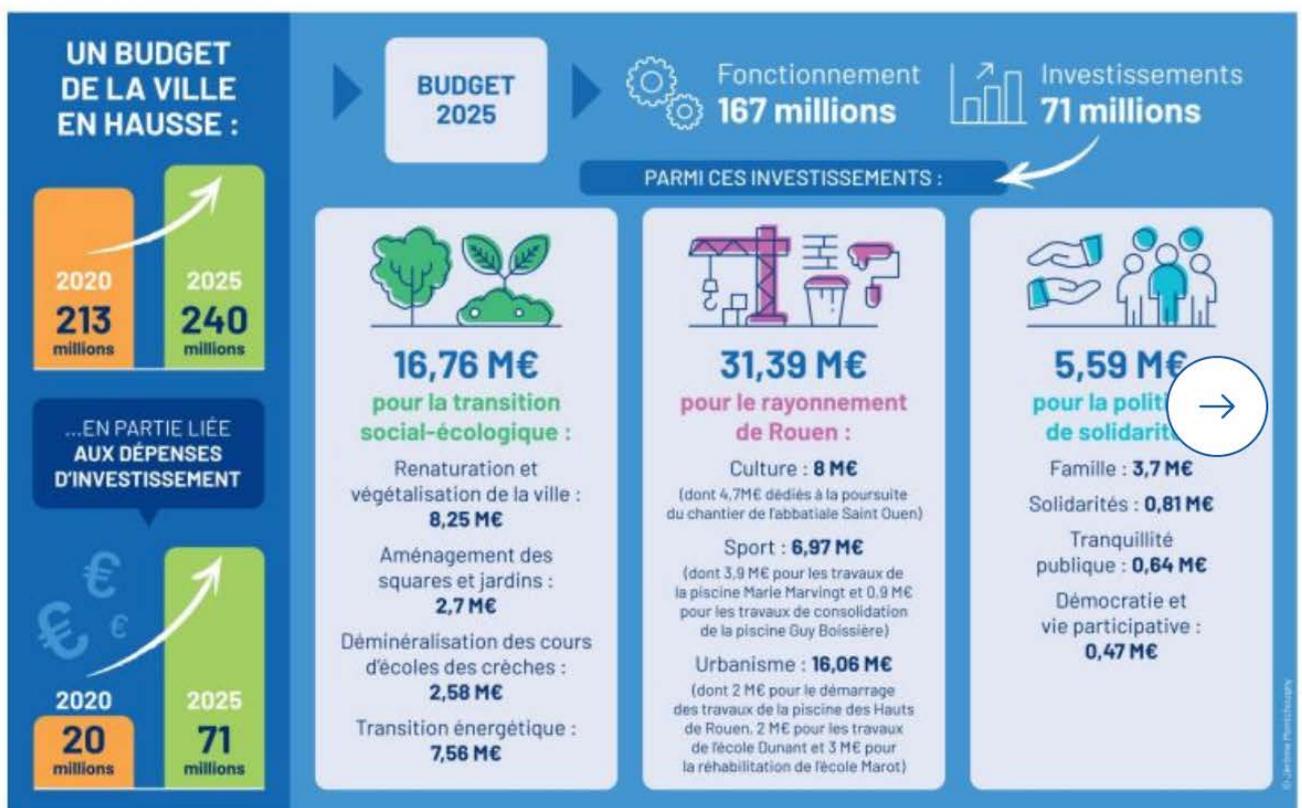


ROUEN

Pourquoi le budget 2025 est "un record pour la ville"

Lundi 20 janvier 2025, un budget primitif « record » a été voté par le conseil municipal de Rouen.

Une enveloppe qui a grossi au fil des ans pour s'établir désormais pour 2025 à 240 millions d'euros. Explications.



CÉCILE FRANGNE

C'est un « record pour la ville » dans « un contexte national incertain » : lundi 20 janvier 2025, la présentation du budget primitif voté par le conseil municipal de Rouen ne manquait pas de superlatifs. Une enveloppe qui a grossi au fil des ans pour s'établir désormais pour 2025 à 240 millions d'euros, quand elle n'était « que » de 213 millions d'euros en 2020, au début du mandat de l'équipe municipale conduite par Nicolas Mayer-Rossignol. « Si ce budget 2025 s'inscrit dans la suite de la mandature, il marque l'accélération des investissements à mesure que les projets décidés en début de

mandat sortent de terre », explique Matthieu de Montchalin, adjoint aux finances.

LA TRACE DES EMPRUNTS TOXIQUES

Des dépenses d'investissements qui, de cause à effet, ont « presque triplé » depuis 2020, passant de 20 millions d'euros à 71 millions d'euros pour cet exercice. « C'est un record d'investissement pour la ville, abonde l'élu. La dernière fois qu'elle avait atteint ces eaux-là, la municipalité avait encore en charge l'entretien de la voirie ».

Dès lors, comment expliquer ce grand écart ? « En 2020, il a fallu remonter la pente des emprunts toxiques [contractés sous le mandat Albertini (2001-2008)] en

poursuivant le travail d'Yvon Robert, indique Matthieu de Montchalin. La dette de la ville, qui s'élevait à 191 millions en 2014, est depuis tombée à 130 millions d'euros. « C'est presque un tiers en 10 ans, se félicite Nicolas Mayer-Rossignol. « C'est parce que nous avons été rigoureux en augmentant l'épargne brute pendant 5 ans que nous avons désormais la marge de manœuvre nécessaire pour investir plus et emprunter à des taux intéressants d'ici la fin du mandat », assure Matthieu de Montchalin.

PISCINES, VÉGÉTALISATION, SAINT-OUEN...

En 2025, ces dépenses en hausse viendront notamment financer les travaux pour les piscines

Marvingt et Boissière, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et du conservatoire, ou encore l'accélération des travaux du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec le démarrage des travaux de la piscine des Hauts de Rouen, ainsi que ceux des écoles Dunant et Marot. Sans oublier la poursuite du chantier de l'abbatiale Saint-Ouen pour 4,6 millions d'euros.

« Cette hausse de 2% du budget par rapport à celui de l'année précédente est-elle raisonnable en ces temps de rigueur ? », cingle l'élu Horizons Marine Caron, qui reproche à la majorité de gauche un « endettement de nouveau non contrôlé », ainsi que des « dé-

penses salariales qui continuent d'augmenter alors que la cour régionale des comptes avait alerté sur l'impérieux besoin de les stabiliser ». Pour Bruno Devaux (LR), « 105 emplois nets créés depuis 2020 et 5% d'augmentation de la masse salariale en 1 an, c'est irresponsable ». « Sur le mandat, les dépenses de fonctionnement les plus importantes ont été l'embauche de policiers et de bibliothécaires », justifie Nicolas Mayer-Rossignol. « La dette va sans doute augmenter à nouveau cette année, reconnaît Matthieu de Montchalin. Mais cette hausse sera maîtrisée, assure-t-il. Nous ne dépasserons pas la barre des 10 annuités dans notre capacité de désendementement. »

Paris-Normandie

« Ne pas rejouer l'épisode Amazon » : près de Rouen, le projet d'usine de carburant durable pour avion en débat

Une usine de production de carburant de synthèse pour l'aviation doit voir le jour à Petit-Couronne d'ici 2029. 19 communes sont concernées par le lancement d'une concertation publique, dont la deuxième réunion se déroule mercredi 22 janvier 2025 au Sillon.

Par Cécile Frangne

Publié: 22 Janvier 2025 à 07h25

« *Un projet gagnant pour la planète et gagnant pour l'emploi* » : voilà comment Joël Bigot, maire de [Petit-Couronne](#), présente le [projet DEZiR](#). Un nom de code (pour Décarbonation en Seine Eure et sur la Zone industrielle de Rouen) qui résume assez bien le sentiment de l' élu sur le sujet. En Seine-Maritime, 10 communes ont été répertoriées dans le périmètre du projet industriel, et leurs habitants invités au lancement d'une concertation publique, dont la réunion d'ouverture se déroule mercredi 22 janvier 2025 au Sillon.

« 250 emplois » à la clé

Car c'est à Petit-Couronne, face à l'emprise de l'ex-raffinerie Petroplus, sur une parcelle d'une vingtaine d'hectares jouxtant les bacs de stockage d'hydrocarbure de DRPC (Dépôt Rouen Petit-Couronne) que l'entreprise française Verso Energy doit y installer d'ici 2029 une usine de production de carburant de synthèse pour l'aviation, l'e-SAF – ou *electro-Sustainable Aviation Fuel*. Un projet titanesque d'1,3 milliard d'euros qui prévoit de capturer du CO₂ biogénique rejeté par la centrale biomasse d'Alizay dans l'Eure pour l'acheminer jusqu'à la future usine couronnaise. C'est là que ce kérosène vert doit être produit en mélangeant le CO₂ à de l'hydrogène fabriqué sur place grâce à de l'eau pompée dans la Seine.

Pour Joël Bigot, l'activité « *vertueuse* » de cette usine doit surtout permettre « *la création de 250 emplois, notamment dans la logistique, et jusqu'à 1400 pendant le chantier* ». À la clé également, une manne financière « *pouvant rapporter à Petit-Couronne jusqu'à 1 million d'euros par an en taxe foncière* ».

« Rejouer l'épisode Amazon »

Prudent, l' élu couronnais refuse toutefois de « *rejouer l'épisode Amazon* », dont l'implantation avait été abandonnée suite à un mouvement de contestation, rallié par plusieurs élus du territoire. À ce stade, aucune « *opposition de principe* » n'a point parmi les maires des communes alentour. « *C'est un projet intéressant de décarbonation qui est en plus générateur d'emploi*, approuve Nicolas Rouly, maire socialiste du Grand-Quevilly, dont une partie du territoire se situe à moins de 3 kilomètres du site envisagé. *Même s'il faudra regarder attentivement les enjeux de sécurité liés notamment à la production d'hydrogène* ».

À Tourville-la-Rivière, commune traversée par le projet de pipeline acheminant le CO₂ depuis le site d'Alizay jusqu'à celui de Petit-Couronne, on voit également plutôt d'un bon œil

l'installation d'un « *projet favorable pour le territoire* ». « *Si le tracé définitif du pipeline n'a pas encore été communiqué, Verso Energy explique vouloir utiliser des emprises existantes, notamment près des voies ferrées, explique la maire Agnès Cercel. Tant que le tracé ne concerne pas d'espaces naturels ou des zones urbanisées, nous y sommes favorables* ».

« Un modèle dont nous voulons sortir »

Si les élus Écologistes ne rejettent pas stricto sensu l'implantation de Verso Energy, ils émettent de nombreuses réserves. « *Si on essaie d'être le plus objectif possible, un carburant moins émetteur de carbone, ça ne peut pas aller à l'encontre des souhaits des écologistes. Mais ça va à l'encontre d'un modèle dont nous voulons sortir [toujours plus de trafic aérien, NDLR]* », pointe Françoise Lesconnec, élue rouennaise et conseillère communautaire à la Métropole Rouen Normandie, membre du groupe Les Écologistes. *Il faut s'assurer que toutes les précautions sont prises. Or, pour l'instant on ne voit pas dans la concertation la question du stockage d'hydrogène. Le fait que cela ne soit pas mené en parallèle est un vrai souci.* »

Le stockage d'hydrogène est pourtant l'un des motifs d'inquiétude de Pascal Delaporte, le maire de Val-de-la-Haye, commune située sur l'autre rive de la Seine, juste en face du site envisagé. « *On est très inquiets de l'impact de cette nouvelle usine en termes de bruit, d'odeur et de risque Seveso, explique le maire Pascal Delaporte. Parce que quand elles s'installent, les industries expliquent toujours que tout va bien se passer. Quitte à choisir, on aurait préféré Amazon* ».

Réunion publique d'ouverture de la concertation, mercredi 22 janvier 2025 entre 18 h et 20 h, salle du Sillon à Petit-Couronne.

L'implantation à Petit-Couronne assurée ?

Par la rédaction

Publié le 21/01/2025 à 16:31

Des négociations ont actuellement lieu entre Verso Energy et DRPC concernant le stockage du carburant produit. Une manière d'éviter à la nouvelle usine d'être classée comme site Seveso. Un deal dont pourrait dépendre l'implantation du projet DEZiR à Petit-Couronne ? « *Au regard de la proximité géographique entre le projet et le dépôt de carburant DRPC, nous sommes tout naturellement enclins à étudier cette piste, mais rien n'est décidé à ce stade, explique l'entreprise. Mais nous pouvons confirmer que la réalisation du projet à Petit-Couronne n'est pas conditionnée à la question de savoir si le carburant sera stocké chez DRPC ou dans un autre dépôt de carburant.* »

Le Monde

Collectivités locales : François Rebsamen promet d'avancer « dans le dialogue et l'écoute »

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation apporte son soutien aux régions, inquiètes de perdre un arbitrage de plusieurs centaines de millions d'euros pour financer les transports en commun. Auprès des élus locaux, il prône une méthode qu'il résume en trois mots : « écoute, concertation, décision ».

Par [Benoît Floc'h](#)

Publié le 21/01/25 à 16h50



François Rebsamen, à Paris, le 3 janvier 2025. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

On ne fera pas dire au nouveau ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, [François Rebsamen](#), que ne pas écouter les élus locaux fut une erreur du macronisme. « *Je ne suis pas là pour faire le procès du passé, mais pour me tourner résolument vers l'avenir* », argue-t-il. La mise à l'écart des corps intermédiaires et les relations orageuses qu'Emmanuel Macron a entretenues avec les élus locaux ont pourtant marqué ses sept années au pouvoir. Tout juste François Rebsamen finit-il par concéder : « *Nous n'avancerons que dans le dialogue et l'écoute.* »

La méthode du nouveau ministre tient en trois mots : « *écoute, concertation, décision* ». Et il n'a pas mis longtemps à la mettre en œuvre. La présidente de l'association d'élus Régions de France, la socialiste Carole Delga, a en effet peu apprécié de recevoir le texto un rien lapidaire que le ministre de l'économie, Eric Lombard, lui aurait envoyé, mercredi 15 janvier : « *Ça ne va pas être possible.* » Le gouvernement n'entendait pas reprendre dans son projet de budget un dispositif, pourtant voté par le Sénat début décembre 2024, qui devait doter les régions de 500 à 700 millions d'euros pour financer les transports en commun. Une réponse « *pour le moins cavalière* », s'est énervée la présidente socialiste de l'Occitanie, qui a décidé d'annuler sa participation à une visite officielle, à Toulouse, le lendemain, de la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher.

Dès lors, Bercy est apparu très prudent sur la question, refusant de confirmer l'existence du texto et assurant que la décision n'était « *pas arbitrée* ». « *J'ai eu longuement Carole Delga au téléphone, raconte François Rebsamen. Je la soutiens totalement. Elle s'est bien battue pour les régions. Je ne vois pas comment l'Etat pourrait ne pas valider cette démarche qui est*

créatrice d'emplois et d'investissements. » Cette contribution assumée par les entreprises auprès des communes ou de leur regroupement ne bénéficie pas actuellement aux régions, qui sont pourtant en première ligne pour les investissements en matière de transports, à l'exception de l'établissement public Ile-de-France Mobilités.

« Dialoguer avec les assureurs »

Avant d'ouvrir d'autres dossiers, le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sait bien que l'urgence est l'adoption d'un budget. Il peut d'ores et déjà se prévaloir de deux avancées. Alors que le précédent gouvernement attendait un effort de 5 milliards d'euros des collectivités pour contribuer au redressement des comptes très dégradés de la nation, François Bayrou l'a réduit à 2,2 milliards. La moitié prendra la forme d'un prélèvement sur les finances des communes, des départements et des régions ; le reste proviendra du gel de la part de taxe sur la valeur ajoutée qui doit revenir aux collectivités. Par ailleurs, François Rebsamen rappelle qu'elles bénéficieront de 290 millions d'euros supplémentaires de dotations, *« ce qui n'était pas du tout acquis quand je suis arrivé »*, précise le ministre.

Dans les priorités de François Rebsamen figurent notamment [les difficultés que rencontrent de plus en plus de communes à s'assurer](#). Quelque 1 500 municipalités ne seraient plus assurées, aujourd'hui, selon l'Association des maires de France, dont un vice-président, Alain Chrétien, maire (Horizons) de Vesoul, a écrit un rapport sur la question. Le ministre souhaite *« trouver des solutions plus adaptées pour permettre à ces communes d'avoir une assurance »*.

Une loi ne sera peut-être pas nécessaire. M. Rebsamen évoque la sélection de courtiers, le fait de favoriser les procédures de gré à gré plutôt que les appels d'offres, ou encore la création d'un outil dévolu à la couverture des violences urbaines. *« Il faudra aussi dialoguer avec les assureurs pour qu'il y ait une attention particulière sur leurs pratiques commerciales »*, prévient le ministre. De fait, beaucoup de collectivités ne parviennent plus à trouver une compagnie qui accepte de les couvrir, ou à des prix prohibitifs.

Améliorer le statut de l'élu local

François Rebsamen a endossé la promesse faite en novembre 2024 par l'ancien premier ministre Michel Barnier d'assouplir l'objectif du « zéro artificialisation nette » en 2050, porté par une loi de 2021 qui prévoit de réduire l'étalement urbain. Le ministre souhaite *« assouplir sans faire disparaître »*. Un point d'étape, prévu dans une décennie, permettrait de voir quelle est la situation avant d'aboutir au point d'équilibre de 2050 : chaque hectare bétonné devra alors être compensé par un hectare rendu à la nature.

Il promet également de respecter l'infléchissement proposé par Michel Barnier sur l'eau. L'ancien premier ministre a souhaité, en octobre 2024, que les communes ne soient pas contraintes, comme la loi les y oblige, à transférer leur compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement à leur intercommunalité en 2026. François Rebsamen demande néanmoins que des discussions soient entamées pour *« voir comment on peut améliorer, sécuriser à l'avenir la desserte en eau et la qualité de l'assainissement »*.

Enfin, le ministre confirme qu'une loi sera discutée, si possible « *en février* », pour améliorer le statut de l' élu local et modifier le mode de scrutin municipal dans les petites communes. La mission que le maire (divers droite) de Charleville-Mézières, Boris Ravignon, conduit pour simplifier les normes, dont les élus se plaignent beaucoup, est, elle, prolongée jusqu'à l'été.